



## 1er degré: Evolution de la dotation : -227 ETP

- Enseignants 1er degré : -198 ETP

- Assistants étrangers, intervenants LV: -29 ETP

Décisions du Rectorat	P/E 2011	Evolut° 2012	Emplois dans des Classes	Hors la classe	Evolut° Total	P/E 2012
09	5,77	-111	-3	-19	-22	5,64
12	5,68	-99	-8	-17	-25	5,58
31	5,1	1093	44	-86	-42	5,01
32	5,74	-179	-12	-13	-25	5,64
46	5,82	-229	-8	-20	-28	5,7
65	5,8	-124	-12	-13	-25	5,7
81	5,3	48	0	-34	-34	5,17
82	5,12	493	19	-16	3	5,03
Acad	5,34	892	20	-218	-198	5,23

*PAS DE VOTE EN  
CTA SUR LES  
DOTATIONS*

*L'UNSA Education a  
dénoncé la nouvelle  
saignée en postes  
contre l'Ecole Publique*

### Maternelles, scolarisation des 2 ans: une préférence inadmissible pour le privé!!

L'UNSA Education a dénoncé le traitement inéquitable entre Ecoles Publiques et Ecoles privées, notamment pour accueillir les élèves de 2ans sur demande des familles.

En effet, les Ecoles privées ne représentent que 11% des élèves de maternelles de Midi Pyrénées, mais elles accueillent 25% des élèves de deux ans! A l'inverse, l'école maternelle publique (89% des élèves de préélémentaire), n'accueillent que 75% des 2 ans!

Ces mêmes enfants représentent **9% des effectifs du privé préélémentaire** (contre 3.5% des effectifs du préélémentaire public)

En permettant ainsi aux écoles privées d'accueillir (et de comptabiliser) autant de 2 ans, le rectorat les protège à la fois de fermeture de postes, et leur offre un « vivier de recrutement » pour les années suivantes de la scolarisation de ces élèves.

### Autres points abordés au CTA

#### Personnels administratifs :

L'académie doit rendre **17 emplois et 2 au titre du redéploiement SIRHEN.**

Un CTA concernant les personnels administratifs se tiendra en mars.

Sur les 17 emplois supprimés: 4 seraient pris sur les EPLE et 13 à 14 sur les services académiques (dont 4 à la DIPIC, 2 sur CHORUS, 4 à la DEC, 3 dans les IA ( Ariège, Htes Pyrénées et Tarn ) et 4 dans la réorganisation entre rectorat et IA 31).

#### Paiement des HSA pour les enseignants en ULIS.

L'UNSA Education a dénoncé 8 situations différentes dans l'académie pour les personnels. L'UNSA Education a rappelé que la circulaire académique prévoyait 2 HSA pour tous les personnels.

Le rectorat prendra la décision en comité de Direction avec les IA et n'a pu répondre lors de ce CTA

#### Situation des emplois AED

La situation sur les postes AED sera vue au mois de juillet (BOP 230). Actuellement ces moyens BOP ne sont pas décaissés.. Les crédits pour étudier la rentrée 2013 le seront en juin juillet..

### Emplois aidés CUI

L'académie de Toulouse bénéficie depuis le 1er janvier de 408 CUI nouveaux dévoués exclusivement au 2nd degré.

La répartition par département est la suivante :

09	26 emplois	46	27 emplois
12	33 emplois	65	36 emplois
31	172 emplois	81	52 emplois
32	30 emplois	82	32 emplois

Critères de répartition: selon le nombre d'élèves/département et le nombre d'établissements.

Les contrats sont de 6 mois avec effet au plus tard au 1er février 2012.

Ces personnels interviennent sur des missions de surveillance, TICE ou administratives.

#### Pour l'UNSA Education:

Jusque là, les contingents d'emplois aidés suivaient la courbe du chômage : quand ce dernier augmente, le nombre de contrats aidés augmente.

Jusque là, à chaque nouveau contingent les priorités étaient, la pris en charge des besoins dans le handicap et s'il restaient des contrats, l'aide à la direction d'école.

C'était un engagement qui avait même été rappelé par le Ministre Chatel à la rentrée 2011.

Aujourd'hui le Ministère opère un changement radical **sans aucune concertation!**

Pour l'UNSA Education l'attribution de ce contingent **uniquement** au 2nd degré est une remise en cause de l'engagement du Ministère à répondre aux besoins pour l'aide aux directeurs d'école qui ne sont pas couverts actuellement.

De plus, les missions attribuées à ces personnels sont des missions pour lesquelles il existe des personnels ( AED notamment). L'UNSA Education a affirmé son inquiétude quant à l'avenir des AED au vu des choix Ministériels.